



*Les
répercussions*

Par Sabrina Moroni, Coordonnatrice, intervenante psychosociale,
Relais Famille

**de la violence
conjugale et
familiale sur les
enfants**

« La violence familiale se définit comme une forme de maltraitance, de mauvais traitement ou de négligence que subit un enfant ou un adulte de la part d'un membre de sa famille, ou d'une personne qu'il ou elle fréquente » (source : Ministère de la justice). Un phénomène plutôt répandu, mais qui demeure encore peu dévoilé, par peur de représailles, de honte, etc. Brièvement, la violence peut se manifester sous différentes formes (psychologique, financière, sexuelle, physique, etc.). Dans les écrits et les recherches, on parle de 4 « phases » de ce cercle vicieux soit : le climat de tension, la crise, la justification et la lune de miel. Plus la violence perdure, plus les phases deviennent de plus en plus courtes et les agissements violents présents. Bien que la violence familiale envers les femmes soit plus souvent dénoncée, il n'en demeure pas moins que plusieurs hommes sont également victimes (dans l'ombre) et que plusieurs situations impliquent de la violence mutuelle; où les deux parties ne parviennent pas à communiquer ou à régler un différend adéquatement. Les enfants sont inmanquablement des victimes directes!

Il faut savoir que même si l'enfant n'est pas directement impliqué dans l'altercation entre ses parents, celui-ci subira plusieurs conséquences découlant de ce climat hostile. Par exemple, on constate que plusieurs adultes qui s'adonnent à des gestes de violence en ont été victimes lorsqu'ils étaient jeunes. Lorsqu'on grandit dans un environnement empreint de violence et d'irrespect (ou que l'on reçoit des coups), on peut en venir à croire qu'il s'agit d'une « norme » et banaliser ceux-ci. À cet âge, les enfants sont des éponges et ils prennent leurs parents comme modèles. Il faut rapidement déconstruire ces idées préconçues et intervenir sur les attitudes perturbatrices, et ce, dès l'enfance. L'enfant doit apprendre à gérer convenablement ses émotions. Également, un jeune qui sera exposé dans un tel climat est beaucoup plus susceptible de développer des problèmes de concentration, un trouble oppositionnel, de moins bons résultats scolaires, des difficultés d'adaptation, etc. Il importe d'être attentif au développement de l'enfant. Entre 6 et 12 ans, l'enfant n'a pas encore la maturité et la capacité d'évaluer ce qui est bien de ce qui ne l'est pas. En tant qu'adultes, nous avons tous cette responsabilité partagée de veiller à ce que nos enfants (et ceux de notre entourage) soient en sécurité. Mieux vaut prévenir que guérir!

Si vous avez des motifs de croire qu'un enfant est victime de négligence parentale ou de violence familiale, il est impératif d'effectuer un signalement à la DPJ (Département de la protection de la jeunesse) afin que le milieu de vie soit évalué. Une intervenante se rendra sur place, aura un visuel du domicile, évaluera les parents ainsi que la condition de l'enfant. S'il est évalué que les parents ne possèdent pas les compétences parentales à l'éducation et à la prise en charge, pour une raison ou pour une autre, l'enfant pourrait être retiré du milieu définitivement

**En tant qu'adultes,
nous avons tous
cette responsabilité
partagée de veiller
à ce que nos enfants
(et ceux de notre
entourage) soient
en sécurité.**



ou temporairement (si le(s) parent(s) participe(nt) à des ateliers de gestion des émotions, par exemple). La sécurité des enfants est impérative tout comme la réponse à ses besoins vitaux afin de ne pas entraver sa croissance. Mieux vaut faire un signalement qui ne sera pas retenu que d'hésiter à le faire, dans le doute, et ainsi compromettre la sécurité de l'enfant.

Parallèlement, Relais Famille offre des rencontres individuelles et personnalisées (parent-enfant) et possède des partenariats pour des services complémentaires. Que vous poursuiviez ou non la relation avec la personne judiciairisée, nous pouvons vous aider dans la stabilisation de votre lien avec l'enfant. N'oubliez pas que si votre situation conjugale se solde par un divorce, celui-ci risque aussi d'avoir besoin de beaucoup de soutien et d'écoute. Soyez présents et n'hésitez pas à nous contacter par téléphone par avoir recours à nos services.



Pour nous rejoindre :
Téléphone : 514-419-6632
Courriel : info@relaisfamille.org

